



La mise en place, au 1^{er} janvier 2016 de services régionaux biodégradables ?

Depuis notre [précédente information](#) (au sortir du Conseil des Ministres du 22 avril dernier), nous avons pris connaissance du Rapport final de la mission confiée par le Premier ministre le 18 septembre 2014 à trois inspections générales (IGA, IGF et IGAS) sur « *L'évolution de l'organisation de l'État consécutive à la nouvelle délimitation des régions* ».

Ce rapport ne saurait nous être présenté, comme le voudrait la bien pratique tradition, comme « n'engageant que ses auteurs » tant il apparaît que les premières décisions arrêtées par le Gouvernement s'inscrivent dans le droit fil de ses propositions...

A sa lecture, on comprend mieux pourquoi le Gouvernement voudrait précipiter sa mise en œuvre ... et court-circuiter le cadre institutionnel des concertations...

Un rapport on ne peut plus éclairant des enjeux ... et des dangers :

Vous trouverez [ici l'intégralité de ce rapport final](#) dont nous vous recommandons de lire au moins la synthèse (pages 5 à 8) et les conclusions (pages 63 et 64) et – mieux ! – de les croiser avec les éléments les plus saillants des menaces réelles qui planent (nous les y avons surlignés).

Alors que les rapporteurs s'accordent à reconnaître que la mise en place récente et déjà au pas de charge des DR et des DDI a laissé des cicatrices, ils n'hésitent pas eux-mêmes à pointer le caractère précipité – pour ne pas dire empirique – de ce nouvel acte alors que :

- la loi NoTRE est encore en débat au Parlement,
- les conclusions de la revue des missions sont encore inconnues (à ce jour, le MEDDE/MLETR laisse même encore ses seules propositions « sous le boisseau »...),
- les exécutifs, qui auront à faire des choix - et pas seulement sur la localisation de leurs futurs sièges - ne seront pas mis en place avant la fin de l'année.

Des projets qui ne peuvent être élaborés à l'insu des personnels :

Tous les services de l'État, des régions fusionnées au 1^{er} janvier prochain mais aussi ceux des régions qui ne fusionneront pas, sans compter les Directions départementales interministérielles dont les DDT(M) apparaissent clairement dans l'œil du cyclone.

Rien que pour les DREAL, c'est près de 10 000 agents dont le devenir ne saurait, six ans après la création de ces services, être menacé par de nouvelles restructurations impréparées.

Et encore moins sur des postes et dans des parties de services promis à la biodégradabilité tout au long de cinq années de réorganisations continues prévues pour mener cette réforme à son terme.

Et en tous cas pas au travers de réunions informelles, menées à la hâte en raison de la surcharge des agendas des Préfets, ni en l'absence de représentants mandatés - et donc légitimes - des personnels, transformant la concertation préalable nécessaire en information a posteriori des évolutions des projets et reléguant l'examen de leurs revendications une fois les projets finalisés !

En conclusion, la FEETS-FO invite ses militants à :

- **exiger la convocation en urgence des Comités techniques de chaque DREAL ,**
- **demander à chaque Préfet préfigurateur des régions fusionnées de recevoir nos délégations FO en DREAL afin de lui présenter vos revendications pour qu'il les prenne en compte dans son projet et les fasse remonter au Premier ministre avec ses propositions.**